



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du JURA,

Arrêté n° A 2020-1568

Objet : Arrêté de composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier les articles L 1411-5, L 1414-1, L 1414-2, D 1411-4 et D 1411-5 ;

Vu le résultat des élections au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Jura des nouveaux représentants des EPCI et des communes du 15 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-37 du 11 décembre 2019 relative à la dernière version du guide des procédures internes de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-33 du 13 novembre 2020 relative aux commissions et comités concourant au fonctionnement du SDIS ;

Vu l'arrêté n°A 2016-961 du 2 août 2016 relatif à la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura ;

Vu l'arrêté n° A 2020- du fixant la composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Commission d'Appel d'Offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura, est ainsi composée :

CAO	
MEMBRES AYANT VOIX DÉLIBÉRATIVE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Clément PERNOT , Président*	Christian BUCHOT , Deuxième Vice-Président
Natacha BOURGEOIS , Première Vice-Présidente	Chantal TORCK
Christian LAGALICE	Hélène PELISSARD
René MOLIN	Stéphane LAMBERGER
Céline TROSSAT	Jean-Daniel MAIRE , Membre du Bureau
Danielle BRULEBOIS	
MEMBRES AYANT VOIX CONSULTATIVE	
Monsieur le Payeur Départemental	
Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	
Des personnalités désignées par le président en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres :	
<ul style="list-style-type: none">• le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, titulaire, ou le Directeur Départemental Adjoint, suppléant.• le Chef de groupement fonctionnel concerné ou le chef de service concerné.• le Responsable du Service Administration Générale ou le Chef du Groupement Administratif Juridique et Financier	
Selon la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres, le Président pourra faire appel ponctuellement à d'autres personnalités en raison de leurs compétences ; celles-ci seront alors convoquées par le Président pour la réunion en question et siègeront avec voix consultative.	

*ou son représentant Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER qui ne peut faire partie des membres de la CAO élus par le CASDIS.

Article 2 : L'arrêté n° A 2016-961 du 2 août 2016 est abrogé ;

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notification et publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le 29 DEC. 2020



Le Président,

Clément PERNOT
Clément PERNOT